

ARGUMENTAIRE EN FAVEUR DE LA PÉDAGOGIE DE PROJET

1. Description

1.1 Le « projet pédagogique » est *une action complexe* que les apprenants doivent eux-mêmes collectivement, au moins en partie :

– *concevoir* : quelle action, pour quel(s) objectif(s) faisant appel à quelles ressources, tenant compte de quelles contraintes, prévoyant quels problèmes à résoudre et quelles difficultés éventuelles à surmonter, aboutissant à quel produit final diffusé à qui de quelle manière pour quelle date limite et évalué selon quels critères de réussite... ? ;

– *planifier* : se répartir les tâches (individuellement et par petits groupes), se donner des dates et des délais, se fixer des réunions intermédiaires pour faire le point (cf. ci-dessous, « réaliser ») ;

La conception et la planification donnent lieu à négociation entre apprenants et enseignant de manière à aboutir à un contrat matérialisé dans un cahier des charges.

– *réaliser*, en se donnant les moyens de contrôler en cours de route la bonne marche du projet au moyen d'activités métacognitives (réflexions portant sur l'action en cours de réalisation) et de rétroactions (ajustements en cours de projet en fonction d'évaluations intermédiaires, qui peuvent amener à revenir sur des activités antérieures, à ajouter de nouvelles activités intermédiaires, à ajuster la planification voir la conception elle-même du projet) ;

– *évaluer* en fonction des objectifs, du cahier des charges et des critères de réussite définis au départ.

Ces différentes opérations, qui ne sont pas strictement linéaires (cf. *supra* les « rétroactions »), caractérisent ce que l'on appelle la « démarche de projet » indispensable à une bonne « conduite de projet ».

Le degré d'autonomie des apprenants sera plus ou moins élevé selon leur degré de maturité, la difficulté du projet, les contraintes et exigences institutionnelles, et il est toujours susceptible d'être adapté en cours de projet, le professeur pouvant être amené à augmenter ou diminuer son niveau d'intervention (aide et guidage) auprès du grand groupe, de tel ou tel groupe restreint, ou encore de tel ou tel apprenant.

Certains projets peuvent venir des apprenants eux-mêmes, d'autres peuvent être proposés par l'enseignant en fonction de son analyse de la situation (possibilités offertes par l'environnement, centres d'intérêt constatés chez les apprenants, difficultés repérées chez eux, objectifs institutionnels... mais aussi centres d'intérêts et compétences de l'enseignant lui-même). Dans tous

les cas, pour que le projet soit commun, c'est-à-dire qu'il ne soit pas seulement celui de l'enseignant mais aussi celui des apprenants eux-mêmes, il faut que ces derniers aient une marge d'autonomie suffisante pour qu'il y ait une véritable négociation aboutissant à un vrai contrat.

1.2 Le « projet pédagogique » relève de finalités qui peuvent être définies par les trois concepts de *mobilisation, responsabilisation et autonomisation à la fois individuelles et collectives des apprenants*. En même temps, il doit rester un instrument au service de la poursuite des *objectifs* langagiers et culturels. L'un des postulats de la pédagogie de projet est que ces finalités et ces objectifs peuvent non seulement être compatibles, mais se renforcer réciproquement. La logique des finalités tend à faire que les apprenants privilégient la réussite du projet (qui est son principal critère d'évaluation) sur le travail en langue-culture étrangère. Mais il est nécessaire d'éviter cette dérive, en maintenant un équilibre entre ce que Philippe PERRENOUD appelle la « logique d'action » et ce qu'il appelle la « logique de formation ». Dit d'une autre manière, « le projet n'est pas une fin en soi, c'est un détour pour confronter les élèves à des obstacles et provoquer des situations d'apprentissage ».¹

2. Les deux grands apports de la pédagogie de projet

2.1 La capacité à concevoir et conduire des projets est nécessaire aussi bien individuellement dans la vie personnelle que collectivement dans la vie publique et professionnelle. Il en est de même dans le quatrième « domaine » proposé par les auteurs du *CECRL*, à savoir le domaine « éducationnel » : un cours de langue-culture étrangère correspond en effet à un projet individuel qui va devoir être mené au sein d'un projet commun d'enseignement-apprentissage (celui du cours collectif).

C'est pourquoi la pédagogie de projet est la plus adéquate et efficace pour préparer les futurs acteurs sociaux (les enfants et adolescents) à agir plus tard en tant que tels ; et pour exploiter au profit de l'apprentissage d'une langue-culture étrangère par des acteurs sociaux (les adultes) les compétences qu'ils possèdent déjà en démarche de projet, en s'appuyant sur leurs capacités acquises de mobilisation, responsabilisation et autonomisation.

2.2 Le projet pédagogique, parce qu'il est *une action complexe*, fonctionne comme un bon intégrateur...

– *social* : la pédagogie de projet se fonde sur l'homologie naturelle existant entre classe comme véritable microsociété, et la société « extérieure » ; il ne s'agit pas seulement d'ouvrir la classe sur la société, ou à l'inverse de faire entrer la société dans la classe : la classe est une partie intégrante de la société globale ;

– *pédagogique* :

- le projet pédagogique amène naturellement l'enseignant à mettre en œuvre, outre la pédagogie de projet, à la fois la pédagogie de groupe, la pédagogie de contrat et – dans la mesure où des groupes différents vont travailler à certains moments sur des contenus différents de manière différente – la pédagogie différenciée.
- le projet pédagogique amène tout aussi naturellement l'enseignant à mettre en œuvre des centrations multiples : sur le grand groupe, sur les groupes restreints, sur les

¹ Pour les deux citations, voir <http://francois.muller.free.fr/diversifier/pedaduprojet.htm> consulté 12 janvier 2011.

individus, sur les objectifs et contraintes du projet, sur les besoins nés des activités, sur les exigences institutionnelles,...

- *didactique et méthodologique* : les apprenants vont devoir recourir à des méthodes relevant des différentes configurations didactiques, en particulier la méthodologie des documents authentiques, l'approche communicative et la perspective actionnelle.

3. Mise en œuvre

Le processus de mobilisation, responsabilisation et autonomie individuelles et collectives des apprenants peut être mis en place de manière progressive et à des niveaux différents, depuis un simple « enrichissement » des tâches communicatives proposées dans certains manuels jusqu'à des projets pédagogiques sur toute la durée d'un cours voire d'une année, en passant par des mini-projets tels qu'ils sont présentés en fin d'unité didactique dans certains manuels mettant en œuvre la perspective actionnelle.² Chaque enseignant peut ainsi se former progressivement à la démarche de projet, à son rythme, en fonction de ses contraintes et en tenant compte des besoins et intérêts de ses apprenants. La pédagogie de projet ne vient pas remplacer les autres orientations didactiques, mais s'ajouter à elles pour enrichir la « palette d'outils » à la disposition des enseignants.

² Voir Christian PUREN, « Grille d'analyse des différents types actuels de mise en œuvre de l'agir dans les manuels de langue », www.christianpuren.com/bibliothèque-de-travail/050/.